

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES A L'UAPE DE SALQUENEN DÈS LE 17.08.2023



1

PRESTATIONS

Toutes les heures entamées sont facturées
Inclus les temps du matin et du midi.

Les enfants sont pris en charge continuellement
en dehors des heures de classe.

2

INSCRIPTIONS - VACANCES

Il est désormais de la responsabilité du parent
d'inscrire son enfant durant les vacances
scolaires. Le formulaire ad hoc sera disponible
auprès de la structure ou sur le site internet.
Il devra être retourné au plus tard 30 jours
avant le début de la période de vacances.

3

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Des frais, Fr.25.00 par enfant, sont
facturés lors de chaque renouvellement
annuel de contrat.

4

FRAIS

Frais d'ouverture de dossier : Fr. 100.00 par
enfant, au moment de l'entrée en structure.

Pénalité : Fr.10.00 en cas de non-respect des
heures de départ.

5

MODIFICATION

Possibilité de modifier 1 fois au maximum le
contrat de placement par année scolaire.
Chaque modification génère de nouveaux
frais administratifs de Fr.25.00.
Modification gratuite en cas de changement
induit par l'école ou par des activités extra-
scolaires si annoncé avant le 31.08.

**Le personnel de la structure ou de
l'administration du service
(027 563 66 00) restent à votre
disposition pour des renseignements
complémentaires.**